

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du mercredi 10 juillet 2015 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal: M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. MONA Patrick, M. RICHARD Olivier, Mme CUENIN Nathalie, Mme MONA Régine, M. SIMON Jean-Paul, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline.

Excusé: M. HOENNER Joseph ----- Absent: -----

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR:

1. Délibération du choix du document d'urbanisme futur
2. Voirie : réfection de la rue de l'église : problème d'amiante
3. Prix pour l'acquisition de l'élargissement du chemin rural de la rue de Linsdorf vers la future maison de Schmitt Guillaume.
4. Compte rendu de la réunion de préparation du 7/7/15 pour la fête du village
5. Divers : périscolaire, congés des élus, etc...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 3 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération du choix du document d'urbanisme futur

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le choix du futur document d'urbanisme. En fait, si le CM ne décide d'aucun document, le POS devient caduc et on passe automatiquement au RNU le 1/01/2016. Il rappelle que le RNU est plus souple sur l'architecture et plus flou sur la constructibilité future, alors que le PLU est plus précis (zones définies, règlement) mais présente un coût élevé de l'ordre de 35 000 € (les subventions de l'état ont disparu et celles du Conseil Général sont réduites) D'autre part, il implique un gros travail d'élaboration. L'idée d'un PLUi (intercommunal) ne trouve guère d'écho au niveau de la CCJA pour l'instant, mais sera remis sur le tapis en 2020, à moins que la refonte des Comcom ne bouleverse encore le sujet. Dans cette incertitude, le CM décide donc à l'unanimité de laisser le POS arriver à échéance, de manière à revenir au RNU.

3. Voirie : réfection de la rue de l'église : problème d'amiante

Le relevé de voirie et projet pour la réfection de la rue de l'église est établi par le cabinet Osterman. Ce dernier pointe qu'il faut engager un diagnostic sur la présence d'amiante dans les tabourets siphons et les enrobés. Si de l'amiante est détectée, les travaux et le recyclage des matériaux devront suivre une procédure particulière. Le coût du diagnostic se monte à 1200 € pour 2 points de prélèvements et 2000 € pour 10 tabourets siphons en fibro-ciment. Le CM décide de lancer ces analyses.

4. Prix pour l'acquisition de l'élargissement du chemin rural de la rue de Linsdorf vers la future maison de Schmitt Guillaume.

Le permis de construire de la future maison de Schmitt Guillaume est accordé. L'élargissement du chemin rural à l'intersection de la rue de Linsdorf est à envisager. La question des conditions de cession du terrain est posée. La cession gratuite n'est plus possible légalement, d'autant plus qu'il n'existe actuellement aucun projet concret à l'arrière des constructions actuelles. Ces parcelles privées sont situées en zone NC du POS.

Le maire propose d'élargir le chemin de 3m50 à 6m (soit l'achat de 50 m²) et d'acheter le terrain en appliquant le même prix qu'en 1995 lors de la vente de la propriété de Schmitt Antoine, à savoir 4000 € /are dans le but de conserver une ouverture pour cette zone.

Le CM charge le maire de contacter les propriétaires et reporte sa décision à une séance ultérieure.

5. Compte rendu de la réunion de préparation du 7/7/15 pour la fête du village

La réunion de préparation avec le comité de gestion de la salle a défini les modalités d'organisation de la future fête du village du samedi 28 août. Le bénéfice sera réparti pour 1/3 à la salle et 2/3 pour l'amicale des pompiers, au vu du projet de construction du nouveau garage. Le CM prendra en charge les frais de la musique.

6. Divers :

- périscolaire

Le maire informe le CM de l'état d'avancée de la future utilisation des locaux de la salle polyvalente de Fislis pour le périscolaire. L'association des Foyers Clubs propose la somme de 4000 € annuelle de compensation pour le manque à gagner de la location de la salle. Le relevé exact de consommation de fioul et d'électricité permettra de facturer le supplément par rapport à la consommation moyenne habituelle. Tout est prêt pour une ouverture début septembre 2015.

- congés des élus

Le maire procède à un tour de table pour pointer les vacances respectives des élus et assurer un suivi des problèmes villageois durant l'été 2015. Le secrétariat de mairie sera fermé la semaine 32 et 35.

- Trial dans la carrière :

Après consultation des différents intervenants (chasseurs, ONF, ...) le CM émet un avis défavorable à la pratique de la moto trial dans l'enceinte de la carrière de Fislis.

La soirée de projection diapos de la journée citoyenne est fixée au vendredi 25 septembre 2015 à 20h dans la salle

La date du prochain CM était fixée au vendredi 11 septembre à 20h. Le maire clôt la séance à 23h.